



## Acces garage vente immobiliere

Par **patrick14**, le **02/09/2013** à **22:34**

bonjour je vais devenir proprietaire dans quelques mois d'un appartement de plein pied dans une petite copro de 4 logement je viens de signer le compromis de vente ce bien est vendue avec une place de parking bien preciser sur les plans dans le compromis le probleme c'est que je viens de m'appercevoir en passant devant l'entree de garage qu'il ny avait pas de "" bateau "" donc un acces facilité pour entree dans le garage qui doit le faire le vendeur a til lobligation de me faciliter l'accès si il me vend un bien avec parking ou pas dutou il n'a aucune obligation ???merci

Par **youris**, le **02/09/2013** à **23:53**

bjr,  
il s'agit d'un bateau d'accès à la voie publique ou dans la copropriété ?  
je serais tenté de répondre qu'il vous vend un emplacement de parking et rien d'autre car l'emplacement du bateau peut être une partie qui ne lui appartient pas.  
cdt